

222C2525  
FR0010282822-FS0923

22 novembre 2022

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**Fin d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**SES IMAGOTAG**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 novembre 2022, le concert composé de la société BOE Smart Retail (Hong Kong) Co. Limited (« BOE Smart Retail »)<sup>1</sup>, M. Thierry Gadou et des managers de la société SES IMAGOTAG<sup>2</sup> a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 novembre 2022, les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société SES IMAGOTAG et ne plus détenir de concert aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte (i) de la livraison par la société BOE Smart Retail (Hong-Kong) Co Limited de 240 000 actions SES IMAGOTAG au profit de la société SESIM dans le cadre de la cession par la société BOE Smart Retail (Hong-Kong) Co Limited, le 26 juillet 2022, de 1,2 million d'actions SES IMAGOTAG dans le cadre d'un placement privé par construction accélérée d'un livre d'ordres et (ii) de la livraison concomitante par la société BOE Smart Retail (Hong-Kong) Co Limited de 1 657 837 actions SES IMAGOTAG au profit de la société SESIM en contrepartie de l'annulation des actions BOE Smart Retail (Hong-Kong) Co Limited détenues par la société SESIM, dans le cadre de la réduction de capital correspondante<sup>3&4</sup>. Ces opérations entraînent la fin de l'action de concert entre la société BOE Smart Retail, M. Thierry Gadou et des managers de la société SES IMAGOTAG vis-à-vis de la société SES IMAGOTAG.

À cette occasion, la société BOE Smart Retail<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société SES IMAGOTAG et détenir individuellement, au 17 novembre 2022, 6 631 349 actions SES IMAGOTAG représentant autant de droits de vote, soit 41,84% du capital et des droits de vote de cette société<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Société de droit hongkongais (sise suite 3201, Jardine House, No. 1 Connaught Place, Central of Hong Kong, Hong Kong) contrôlée par la société de droit chinois BOE Technology Group Co., Limited.

<sup>2</sup> A savoir MM. Thierry Lemaitre, Pierre Demoures, Thierry Pollier, Philippe Bottine, Michael Moosburger, Andreas Roessl, Michael Unmüssig, Thomas Schwartz, la société de droit samoan Statewise, MM. Hsin-Ta Lee, Sebastien Fourcy, Guillaume Portier, Mmes Pascale Dubreuil, Marianne Noël, la société de droit allemand Beying verwaltungsgesellschaft mbH, MM. Gerald Hofer, Eduard Wünsch, la société de droit autrichien WEGIP GmbH et MM. Roy Hogan, Peter Beying et Scott Soong.

<sup>3</sup> Il est rappelé que ces opérations ont été mises en œuvre dans le cadre de l'exercice par SESIM de son option de liquidité au titre du pacte d'actionnaires conclu avec BOE Technology (HK), lui permettant de devenir actionnaire direct de SES IMAGOTAG tout en se retirant de BOE Smart Retail (Hong-Kong) Co Limited.

<sup>4</sup> Cf. notamment communiqués de la société SES IMAGOTAG des 3 mai et 1<sup>er</sup> août 2022.

<sup>5</sup> Sur la base d'un capital composé de 15 850 808 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.